



## DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

# FORMULAIRE D'ABSENCE EDUCATEURS/ANIMATEURS CLUBS DE D1 ET D2

L'obligation d'encadrement pèse individuellement sur les clubs pour chacune de leurs équipes soumises à l'obligation.

L'éducateur ou l'entraîneur doit détenir un diplôme minimum.

L'éducateur ou l'entraîneur a la responsabilité réelle de l'équipe. Il est présent sur le banc de touche (ou sur le terrain) et donne les instructions aux joueurs notamment dans la zone technique pendant le match.

L'article 4 du Statut des Educateurs prévoit que :

**[...] Tout éducateur ou entraîneur doit justifier auprès du District, par écrit ou courriel du motif de son absence sur le banc de touche auprès de la commission compétente et ce dès qu'il en a connaissance, voir au plus tard le lendemain de la rencontre en cas de force majeure. [...]**

**Tout club en infraction se verra appliquer les sanctions financières et sportives prévues à l'article 4 du statut des éducateurs.**

-----

Je soussigné (Nom, prénom, club) .....  
Vous informe par le présent que M. ....  
Educateur/Animateur désigné en début de saison sera absent lors de la rencontre :  
...../  
prévue au calendrier le ...../...../.....

NOM DU CLUB	DIVISION (D1 - D2)	NOM PRENOM DE L'EDUCATEUR DESIGNE EN DEBUT DE SAISON	NOM PRENOM DE LA PERSONNE REMPLACANTE	MOTIFS
.....	.....	.....	.....	.....

Fait à ..... le .....  
(Nom, prénom, signature)